

Le PREMIER MINISTRE: Ecoutez ! écoutez !

M. BERGERON: Je dirai plus. Je suis parfaitement satisfait de la nomination de mon ami, M. White, un ancien membre de cette chambre. J'étais content lorsqu'il fut nommé, et je crois que cette nomination est excellente. Mais pour donner plus de poids à la cause de M. O'Hara, j'ajouterais que si la nomination eût été laissée entre les mains des hommes d'affaires de Montréal, M. O'Hara aurait été nommé percepteur. Il a agi pendant trois ans comme percepteur des douanes, et, chaque année, la somme de \$4,000 a été votée par ce parlement, pour payer le traitement d'un percepteur à Montréal. Le traitement de M. O'Meara est de \$2,400, et il n'est que juste de lui payer la différence entre cette dernière somme et \$4,000, soit \$1,600 par année, ou \$4,800 pour les trois ans.

Voilà la réclamation de M. O'Hara, et je suis très surpris que le gouvernement n'ait pas mis dans le budget supplémentaire un crédit à cette fin. J'ai été surpris, aussi, d'entendre, hier, mon honorable ami, le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Davies), dire que la chose était à l'étude. Nous n'avons pas besoin de cela. Cette réclamation est soumise au gouvernement depuis longtemps. J'admets sans hésiter qu'elle aurait dû être réglée par l'ancien gouvernement, et s'il est excusable de ne l'avoir pas réglée, cette excuse se trouve dans la lettre de l'ex-contrôleur des Douanes, qui déclare n'avoir pas eu le temps de la faire.

Il ne s'agit pas ici d'une question de parti. Il s'agit de la cause d'un homme employé par le gouvernement pendant trente ans, qui a servi fidèlement tous les gouvernements, conservateurs ou libéraux. Il n'est pas seulement injuste de n'avoir pas payé M. O'Hara avant aujourd'hui, mais il est aussi injuste de dire que la chose est à l'étude.

Je laisse l'affaire entre les mains du contrôleur des Douanes qui, je le suis, est un homme d'affaires et sans préjugés; et je suis sûr qu'il comprendra que cette réclamation doit être payée. Si elle n'est pas payée maintenant, elle devrait être étudiée assez sérieusement pour que l'on en effectue le paiement à la prochaine session.

M. WALLACE: Relativement à la déclaration faite par l'honorable député de Beauharnois (M. Bergeron), je crois que ces réclamations ne devraient être réglées que lorsque la cause établie est extrêmement forte. Je ne crois pas que l'honorable député ait établi une forte cause. Bien plus, je ne crois pas qu'il lui soit possible de la faire. Et le gouvernement, s'il met cette réclamation à l'étude, ne le fera pas sérieusement, je crois.

En ce qui a trait à l'énoncé, je pourrais dire l'énoncé hardi et irréfléchi fait ce soir par le contrôleur des Douanes (M. Paterson), je suis libre de le commenter, parce que toutes les nominations de fonctionnaires et augmentations de traitement qui y sont mentionnées ont été faites après que j'eus abandonné le département des Douanes. Cela ne me concerne pas. Je n'y suis nullement concerné. Mais il déclare que ces nominations ont été faites sans qu'aucun crédit eût été voté préalablement par le gouvernement. Certainement, c'est là une déclaration à laquelle il ne croit pas lui-même, ou qu'il a faite lorsqu'il ne connaissait pas les faits, car elle est tout simplement inexacte. Ainsi, il fait mention de Thomas Mitchell, qui recevait un salaire de \$750. Or, Thomas Mitchell, appartenait au per-

sonnel temporaire, avec un salaire de \$730 par année, et il y avait un crédit à cet effet. L'augmentation de \$20, seule, n'avait pas été prévue.

Puis, au sujet du port de Montréal, à la dernière session pendant laquelle j'ai soumis des crédits, j'avais pourvu au transfert de huit surnuméraires, qui avaient été employés temporairement au ministère des Douanes depuis sept à quatorze ans, du personnel temporaire au personnel permanent. Dans le budget, étaient compris les salaires de chacun de ces employés permanents, et j'avais déduit une somme correspondante dans les salaires des employés surnuméraires. Les salaires étaient les mêmes à quelques dollars près. Le seul changement réel était le transfert de la liste temporaire à la liste permanente.

La même chose existe pour plusieurs des noms que l'honorable monsieur a lus. Quelques-uns de ces cas étaient des vacances. Par exemple, il est vrai qu'il y avait une augmentation de \$300 dans le cas du percepteur à Cornwall. L'ancien percepteur était mort, et un nouveau était nommé, et nous lui donnions cette augmentation de salaire.

A Fort Erie, G. House était un ancien employé temporaire, et il fut inscrit sur la liste des employés permanents. Cela fut aussi fait pour plusieurs autres.

Le contrôleur des Douanes dit que les crédits destinés au service du département, cette année, ou ce dont il est responsable lui-même, s'élèvent à \$928,000, bien qu'il demande une somme de \$950,000. Il ne veut pas être responsable de \$22,000, parce que, dit-il, elle est en grande partie destinée à payer les comptes de l'exercice précédent. Supposons que cette prétention soit fondée, ce que je n'admets pas, qu'a-t-il à dire au sujet de mes prévisions budgétaires? Il dit que j'ai dépensé pendant la moitié de l'exercice, la somme de \$448,000, chiffre qui, multiplié par 2, donne \$896,000, soit \$32,000 de moins que ses propres crédits pour cette année. Ces \$448,000 que j'ai dépensés dans la première partie de l'exercice comprenaient le salaire d'un grand nombre d'employés temporaires, qui n'étaient pas employés pendant les autres six mois. Je puis dire sans me tromper qu'au port de Montréal, trente ou quarante, peut-être même cinquante hommes sont employés durant la saison de la navigation, et ne sont pas employés du tout durant les mois d'hiver, et une somme beaucoup moindre suffit pour défrayer les dépenses de la seconde moitié de l'exercice; mais même en admettant qu'une somme égale serait dépensée, cela ferait encore comme je l'ai dit \$32,000 de moins que le montant jugé nécessaire par l'honorable monsieur, pour défrayer les dépenses du département pendant l'année courante. Je dis qu'il n'a aucune raison de venir demander, sans nécessité, au parlement une somme aussi considérable; surtout lorsqu'il nous a dit qu'il avait donné avis à plusieurs fonctionnaires que leurs services ne seraient plus requis. S'il en est ainsi, il ne faudra certainement pas autant d'argent que l'année dernière; cependant, il en demande autant, et il n'y a pas une seule province où il soit besoin de dépenser une plus forte somme, si ce n'est la province du Manitoba, et même là, une augmentation est à peine nécessaire.

Il dit que pour ces nominations dont il a lu la liste, nominations faites par l'honorable député de Brockville (M. Wood), aucun crédit ne figurait au budget. On y avait pourvu à même une somme supplémentaire de \$28,000 inscrite au budget du